

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK



Fermeture temporaire du parc Watine du vendredi 18 avril 2025 à 17h00 au samedi 19 avril 2025 à 10h00 Préparation pour la chasse à l'oeuf

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR202500027 -42 -

FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC WATINE DU VENDREDI 18 AVRIL 2025 À 17H00 AU SAMEDI 19 AVRIL 2025 À 10H00 PRÉPARATION POUR LA CHASSE À L'ŒUF

VILLE D'ESTAIRES

Nous, le Maire de la ville d'ESTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,
Vu le Code de la Route, et notamment son article L411-1

Considérant que le Maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation, réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que la desserte des immeubles riverains.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour permettre la préparation de la chasse à l'œuf organisée par la municipalité.

ARRETE

Article 1

Afin d'assurer la sécurité des personnes et faciliter les opérations de mise en place du matériel à l'occasion de l'organisation de la chasse à l'œuf, le parc Watine sera fermé du vendredi 18 avril 2025 à 17h00 au samedi 19 avril 2025 à 10h00.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Municipaux.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Ces dispositions ne concernent pas les véhicules de sécurité, de secours et de lutte contre l'incendie dans le stricte cadre de leurs interventions.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'ESTAIRES.

Article 6

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Responsable du poste de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.



Fait à Estaires le 19/02/2025

Pour Monsieur le Maire "empêché"
La première Adjointe

Bertrand

19/02/2025, 14:26